



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation
17.02.2015

L'an deux mille quinze et le vingt trois février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul RAYNAUD, Maire.

N° 15/16

Présents : Mrs RAYNAUD, LE ROCH, Mme MAILLET-RIGOLET, Mr MARTY, Mme RAYNAL, Mr GUIRAUD, Mme VILLENEUVE, Mr SOULA, Mme TAFELSKI, Mrs GRIALOU, FABRE Mmes BALOUP, BABAUX, GARCIA, Mrs LEFERT, CROUZET, Mmes TRUTINO, BENTATA-RAUCOULES, Mrs GRIMAL, DE GUALY, Mme GONZALES, Mr KOWALCZYK, Mme THUEL, Mrs PEYRONIE, BARDY, Mme PELLEGRINI.

Absents : Mme PESA procuration à Mr GRIALOU
Mme ANGLES procuration à Mme TAFELSKI
Mme HOLLINGER-CHAILLET procuration à Mme THUEL

Secrétaire : Mme VILLENEUVE.

Objet de la délibération

Rapporteur : *Monsieur Soula*

**DEMANDE DE
SUBVENTION POUR
LA REALISATION DE
TRAVAUX DE MISE
EN ACCESSIBILITE DE
L'ECOLE MARIE
CURIE - D.E.T.R.**

La commune envisage de réaliser des travaux de mise en accessibilité de l'école Marie Curie avec aménagement d'une rampe d'accès.

Ces travaux sont estimés à 20 000 € HT et devraient être réalisés dans le courant du 3^{ème} trimestre 2015.

La commune sollicite une subvention égale à 50 % du montant HT des travaux, soit 10 000 €. Le solde sera financé par la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de faire réaliser ces travaux

SOLLICITE la subvention au titre de LA D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 50 % du montant HT des travaux

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
SAINT-JUERY, le 22 mai 2015
Jean-Paul RAYNAUD,
Maire,
Conseiller Général